

LA PROFESSION A 80 ANS !

80
ANS

DOSSIER : DOSSIER : DOSSIER : DOSSIER

DOSSIER : DOSSIER : DOSSIER

Jamais sans mon expert

SOMMAIRE

C'EST NOTRE HISTOIRE...	29
LA VISION D'ANDRÉ-PAUL BAHUON	34
LA VISION DE FRANÇOISE SAVES	36
LA VISION DE CHARLES-RENÉ TANDÉ	38
LES PROFESSIONNELS NOUS DELIVRENT UN MESSAGE...	40
LA VISION D'ANNE-VALÉRIE PLUSQUELLEC	43
LA VISION D'ÉRIC GILLIS	44
LA VISION D'UNE JEUNE DIPLÔMÉE ALIZÉE PRIZZI	46
LA VISION D'UNE PRÉSIDENTE DE SECTION ISABELLE MARTINROCHE	47
LA VISION D'UN ÉDITEUR DE LOGICIELS - CEGID	48
LA VISION D'UN ÉDITEUR DE LOGICIELS - PENNYLANE	49

C'est notre histoire...

La longue gestation de l'Ordonnance de 1945

Lorsque l'on essaie de raconter l'histoire de notre Ordre, on peut toujours citer des noms et des dates... cela ne parle à personne. Pourtant, c'est l'histoire d'hommes de courage et d'hommes de pouvoir, de lâchetés, de sciences qui a fait celle de notre Ordre.



ROMAIN ACKER

« Cet article a été écrit dans le but de rendre le plus vivant possible la longue et difficile gestation de l'Ordre. A cette fin, je me suis affranchi de la citation des sources qui donne au propos un caractère très académique que je ne saurais revendiquer. Je tiens néanmoins à remercier deux grands universitaires sur les travaux desquels je me suis fortement appuyé : Béatrice TOUCHELAY et Jean-Guy DEGOS ».

1 RAPIDE HISTORIQUE DE LA COMPTABILITÉ DEPUIS LE 15^{ÈME} SIÈCLE

Nos plus fervents lecteurs se souviendront que les premières traces des chiffres sont liées à des transactions « certifiées » par un intervenant externe, dans la Mésopotamie ancienne.

Lorsque les transactions se complexifient, la comptabilité s'adapte. Les grandes banques lombardes et des sociétés de commerce international (les compagnies maritimes) se sont adaptées. Elles ont généralisé les « compte de tiers », enregistrant ce qu'ils doivent (il doit : « debit », en latin) et possèdent (credere, soit « credit »), à l'origine de la comptabilité à parties doubles.

Cela étant, cette nouvelle complexité n'est adoptée que lorsqu'elle est nécessaire : dans les grandes entreprises et sous le coup des lois : celles relatives aux transactions et celles relatives aux impôts.

2 APERÇU DE LA FISCALITÉ DE L'ANCIEN RÉGIME ET POST RÉVOLUTION

Commençons par ces dernières.



Chacun se souvient des mésaventures de **Nicolas Fouquet**, le mécène de tant d'artistes (Molière, Le Nôtre, La Fontaine, Corneille, Poussin, Le Brun...). Fouquet avait amassé par ses fonctions une fortune suffisante pour défier son Roi. Il était

surintendant des finances : une personne privée dotée de tous pouvoirs pour collecter les impôts du Roi et se rémunérant sur le surplus de cette collecte... le contrôle étatique était alors très souple.

Après la révolution, l'impôt est recouvert directement par l'Etat. Au début du XX^e siècle, la fiscalité se concentre toujours sur les « quatre vieilles ». Quatre impôts en vigueur depuis la révolution : la contribution foncière, équivalent de la taxe foncière actuelle ; la contribution personnelle mobilière, qui ressemble à la taxe d'habitation jusqu'à sa « disparition », la contribution des portes et fenêtres (signes extérieurs de richesse) et enfin la patente, qui frappait toutes les activités professionnelles d'un impôt fixe en fonction

de leur domaine d'activité et des locaux occupés. A cela s'ajoutent naturellement les droits de douane, d'octroi et, dans les colonies, de capitation (un impôt par tête) comme celui mis en place par Gabriel Angoulvant, gouverneur de Côte d'Ivoire (1908). Au final, aucun impôt ne s'intéresse au fonctionnement de l'entreprise. La pression fiscale est nulle pour la définition de règles comptables et le secret des affaires reste inattaqué par l'administration fiscale.

3 LES EFFETS DE LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNIQUES COMPTABLES

C'est du côté du Code du commerce qu'il faut se tourner alors pour trouver des règles comptables contraignantes.

Là intervient **Nicolas François Mollien**, ministre du Trésor pour l'Empereur (Napoléon I^{er}), qui a introduit la comptabilité en partie double pour son administration. Il crée aussi la Caisse de Service du Trésor... future Caisse des Dépôts, avec les mêmes obligations de comptabilité en partie double. Il crée enfin la Cour des Comptes... En lui laissant une tâche bien complexe, de nombreux ministères et organismes publics n'ont pas souhaité suivre l'exemple du Trésor. Voilà pour la sphère publique.



Côté entreprises privées, les lecteurs de Zola auront découvert de multiples histoires de dissimulation comptables bien en cours dans le XIX^e siècle, comme dans l'Argent, où apparaît un censeur qui atteste des comptes insincères... Les Commissaires de sociétés ont été institués en 1867 : une mission temporaire (un trimestre), sans garantie d'indépendance (le commissaire pouvant être actionnaire de la société) ni de compétence ; une responsabilité illusoire et une rémunération médiocre fixée par le dirigeant. Voilà pour les contraintes sur la sphère privée.

4 DÉVELOPPEMENT DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Pour autant, une « science » de la comptabilité se développe : l'industrie conquérante a besoin de connaître ses coûts de revient. Ses financeurs ont besoin de connaître les résultats des entreprises. Florissent alors les grands penseurs, les associations, les Congrès Internationaux...



Côté Congrès, on remarquera la concordance de certains avec **les expositions universelles : Paris en 1889 et en 1900...** Saint Louis (1904), Bruxelles (1910).

Côté penseurs, en France, la figure majeure est **Eugène Léautey** (1845-1909). Il a pleinement vécu la révolution industrielle. Il exprime en 1886 sa vision de l'organisation de la profession comptable : une formation à trois niveaux (teneurs de

livres, comptables et experts-comptables) et la nécessité d'une Haute Chambre pour unifier, promouvoir et régler la profession. A partir de 1889, il rédige de nombreux ouvrages avec **Adolphe Guilbault**, qui élèvent la comptabilité au niveau d'une science. Il collabore activement à l'enseignement de cette science dans toutes les écoles de commerce naissantes. Il s'attache à définir chaque concept du vocabulaire comptable. Il jette même les bases d'un plan comptable (1889) qui distingue les comptes de capitaux (A), ceux pour les inventaires (B), les comptes de tiers (C) et les comptes de résultat (X).

Après Léautey vient **Georges Alexandre Reymondin**. Il crée la Société Académique de Comptabilité (1881) qui met en place le système de formation imaginé par Léautey : le certificat de teneur de livres (1900), le diplôme comptable (1881) et le brevet d'expert-comptable (1905). Elle aurait pu devenir, en 1904, la Haute Chambre des Comptables rêvée par Léautey. Il manquait alors à Reymondin les soutiens politiques dont bénéficiait son mentor. Elle sera reconnue d'utilité publique en 1916 et renommée Société de Comptabilité de France.



Reymondin participe aussi à la création de la Compagnie des Experts-Comptables de Paris en 1912, avec le projet que seuls ses membres pourraient obtenir le titre d'Expert-Comptable et qu'eux seuls pourraient assurer le Contrôle Légal des Comptes.

En 1914, les comptables sont essentiellement des salariés, chefs de bureaux de grandes entreprises. Il y aussi quelques professionnels libéraux intervenant dans de grandes entreprises pour rassurer les investisseurs. Enfin, nous avons des érudits qui interviennent en justice sur des dossiers d'escroquerie ou autres. A la veille de 1914, les experts-comptables sont soit des hauts dirigeants de départements finances des entreprises industrielles, soit des experts de justice.

5 DE 1916 À VICHY : STRUCTURATION DE LA PROFESSION

La guerre de 1914 apporte deux innovations fiscales : la TVA et l'impôt sur le revenu. Fini le comptage des fenêtres : les bénéfices industriels et commerciaux doivent être déclarés.

L'impréparation administrative de la France à l'effort de guerre entraîne certains abus de la part des entreprises. Une contribution sur les bénéfices anormaux est donc décidée en 1916. Elle sera complétée par un impôt sur l'ensemble des bénéfices industriels et commerciaux à partir de 1917 qui existe déjà ailleurs (Angleterre : 1842). Cela étant, en l'absence de définition légale du résultat, le rendement de l'impôt sur le revenu est grevé par la créativité des comptables dont le nombre se développe en entreprise mais également auprès des TPE et PME pour assister ces dernières dans les nouvelles déclarations. Sans nécessairement de diplômes ni de connaissances.

Projetons-nous dans les années 20 : au sortir de la guerre, la France a vu sa production industrielle baisser de 40 %. L'agriculture et l'industrie sont à plat. Pendant la reconstruction, l'inflation atteint 39,5 % en 1920. Entre 1918 et 1927, les prix ont été multipliés par 2,7. Cette situation, assortie de taux d'intérêts inférieurs à 8 %, permet aux entreprises d'investir massivement et la production industrielle a plus que triplé sur la période.

Ce contexte, commun à toute l'Europe, favorise les réflexions sur les comptabilités industrielle et financière. Les congrès internationaux s'accroissent (Bruxelles 1923 : la normalisation – Amsterdam 1926 : coopération comptable internationale – New York 1929 : standardisation des méthodes) et les associations se multiplient (1921 La Comptabilité des affaires ; 1929, Le Bulletin de la Société de Comptabilité de France). En 1925, **Delaporte** fonde l'Union nationale des groupements comptables de France, pour défendre les intérêts des comptables salariés.

L'année 1927 est charnière. En Allemagne, **Eugen Schmalenbach** propose un plan comptable qui permet de concilier les deux types de comptabilité. Celui-ci sera repris par le Reich sous le nom de « Reichskontenrahmen » aussi appelé « Goering Plan ».

Le 25 mai 1927 est institué un brevet d'Etat pour les Experts-Comptables. Celui-ci est fortement critiqué par les comptables d'entreprises comme René Delaporte. Il faut dire que les comptables d'entreprises, qu'il représente, en sont exclus. Et que sur les 296 brevets attribués entre 1929 et 1943, 150 l'ont été sans l'examen préalable prévu par la Loi.

Le 17 novembre, le député des Indes **Gabriel Angoulvant** (cf supra), présente un rapport à la chambre des députés contre l'évitement fiscal basé sur son expérience coloniale; il préconise la création d'un corps d'experts-comptables agréés avec un diplôme d'Etat, des pouvoirs d'investigation élargis et une déontologie contraignante. Il réclame aussi l'actualisation monétaire des bilans et la mise en responsabilité des administrateurs d'entreprise. Ses préconisations seront suivies d'effets législatifs rapidement, hormis celles sur les experts-comptables. La résistance du patronat français...



Lorsque Georges Reymondin meurt en 1933 à l'âge de 66 ans, **Paul Caujolle** en a 44. Il avait 23 ans quand la guerre a éclaté. Il en sort avec la Légion d'Honneur, la médaille de guerre et quatre blessures. Après avoir travaillé notamment à la Commission d'armistice de Haute Silésie, il entre au cabinet de M. Doyen en 1923. La même année, il devient Maire de Siguer (Ariège). En 1925, il devient Conseiller Général de l'Ariège. Il obtient son brevet d'expert-comptable en 1928... soit juste avant la grande crise de 1929, période prospère pour les experts qui interviennent auprès de la justice. Il est sollicité dans les procès Marthe Hanau (1930) et Stavisky (1935).

Ces scandales des années 30 créent une forte demande de réglementation. Le patronat ne peut plus opposer le « secret des affaires ». Les pouvoirs publics renforcent la réglementation sur les Commissaires des Sociétés par le décret-loi du 8 août 1935. Des compétences sont à présent exigées pour une fonction dont la mission devient par ailleurs permanente dans les sociétés faisant appel public à l'épargne. La loi est difficile à faire respecter, faute de plan comptable. Les sociétés d'assurance s'en voient dotées en 1938.

6 SOUS LE FRONT POPULAIRE...

Une commission interministérielle sur la comptabilité des entreprises privées, qui vise à organiser la profession comptable, est présidée par **Vincent Auriol** en 1936. Y participe, entre autres, un certain Paul Caujolle.



Toujours en 1936, une partie du patronat préconise une « économie transparente », laquelle ne peut survenir qu'en s'appuyant sur l'organisation de la comptabilité. Notamment les membres de X-Crise, polytechniciens plongés dans le monde des affaires comme Jean Coutrot (des papeteries Gaut et Blancan) et Austuste Detoeuf, fondateur et dirigeant de Alsace Thomson, dite ALSTHOM... la future ALSTOM.

La loi du 16 juillet 1937 sur les pouvoirs spéciaux en matière de finances publiques est, elle aussi, une réponse à ces scandales. Elle élargit les possibilités de contrôles a posteriori, autorise la Cour des Comptes à rectifier les comptabilités et à engager la responsabilité personnelle des comptables en cas de malversations. Enfin, elle met en place des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison pour les indélégats.

7 ET LA GUERRE ARRIVA !

L'appareil d'Etat poursuit néanmoins son travail sur le sujet. Avec un objectif bien précis : rationaliser l'économie pour la mise en place d'une économie de guerre. **La Direction Générale des Contributions Directes met en place une commission (novembre 1939) pour construire un Plan Comptable Général.** Il sera publié en février 1940 (sous la IIIème république) dans le Bulletin du syndicat national des contributions directes et diffusé aux chefs de brigade de vérification du département de la Seine en octobre (sous Vichy).

L'offensive allemande puis la création de l'Etat Français le 10 juillet 1940 freinent les travaux. Les réflexions se poursuivent pourtant dans un contexte de pénurie et de rationnement. Auguste Detoeuf (du réseau X Crise) recommande, dans une conférence en novembre 1940, de contraindre les entreprises à appliquer des règles comptables unifiées pour permettre une évaluation des coûts de revient facilitant la rationalisation de la production.

Au même moment, **Elie Bayot**, expert-comptable à Vichy, adresse un rapport au général Brécart où il explique la nécessité de la normalisation comptable et de la création d'un ordre professionnel structuré à la fois pour l'analyse des coûts de revient mais également pour lutter contre la fraude et améliorer les recettes fiscales. **Jean Martin**, de Montluçon, en fait sensiblement de même, au même moment.

Jacques Chezleprêtre, qui a diffusé le PCG évoqué plus haut, n'est pas à proprement parler expert-comptable : né à Vouvray (Indre et Loire) en 1897, il sort de la première guerre mondiale avec la croix de guerre. Il suit ensuite une formation d'instituteur puis de comptable. Il rentre à la Direction Générale des Contributions Directes au service de documentation et des statistiques.



En 1940, il est Directeur de la Documentation et son intérêt est essentiellement de rationaliser la collecte des impôts, ne serait-ce que pour pouvoir payer les 500 millions de Francs par jour exigés par l'Allemagne.

Il publie en décembre 1940 une synthèse qui s'appuie sur les travaux de commission interministérielle sur la comptabilité des entreprises privées. Dans ce rapport, les « experts-comptables » devraient s'organiser autour d'un Ordre comparable à celui des médecins déjà créé (Octobre 1940), en écho au discours du Maréchal Pétain du même mois qui annonçait son intention de supprimer les syndicats salariés et de contrôler les organisations patronales.

Aussi, quand Paul Caujolle sollicite le ministre Yves Bouthillier pour discuter du sujet de l'organisation de la profession, il s'inscrit dans un mouvement fort et ne rencontre pas de grandes difficultés. Le décret du 22 avril 1941 crée deux commissions interministérielles : celle pour le plan comptable et celle pour l'organisation de la profession. Caujolle fait partie des deux commissions. Chezleprêtre préside la première. Les lois-décrets (le parlement était en « vacance ») régissant l'Ordre ont été publiées entre juillet et août 1942. Le 4 juin 1942, Paul Caujolle a été nommé Président du Conseil Supérieur.

A quoi ressemble cet Ordre ?

Les membres du Conseil Supérieur et des conseils régionaux (il y a 17 Conseils) sont nommés par le gouvernement. Le Commissaire du Gouvernement aussi, au niveau national (c'est Jacques Chezleprêtre) comme dans les régions. Pour être membre de l'Ordre, il faut être français... ce qui exclut une bonne part de la population, dont les Juifs. Enfin, l'Ordre est exclusivement masculin, même si les femmes n'en sont pas légalement exclues.

En revanche, l'Etat Français ne souhaite pas un Ordre pour 500 membres... Les 'comptables agréés' l'intègrent donc. En 1944, ils représenteront les trois quarts de la population et un tiers du Conseil.

L'Ordre était-il un outil destiné à servir l'occupant ?

Cette question mériterait à elle seule un article de quatre pages. Disons simplement que l'Ordre était sous la coupe de l'Etat Français, par ses statuts. Et l'Etat Français collabore activement avec l'occupant. Ne nous voilons pas la face.

Cependant, la présence de Paul Caujolle à la tête de l'Ordre incite à relativiser cette compréhension. Caujolle était tout sauf un bon petit soldat de Vichy. En 1940, il a été révoqué de sa fonction de maire de Siguer pour n'avoir pas laissé vendre des « images du Secours National sur sa commune », malgré les directives officielles. Dans le premier numéro du Bulletin (Octobre 1943), il fixe la devise de l'Ordre : Science, Conscience, Indépendance. Ce dernier terme en dit long

quand on connaît le contexte. Dans un autre numéro (Avril 1944), il marque ses distances avec le régime : « Il importe peu de savoir si l'économie d'après-guerre sera libérale ou dirigiste ». Plus tard, on apprendra qu'il était aussi Directeur du Contrôle Comptable dans l'École Supérieure d'Organisation Professionnelle (future ENOES), lieu de rencontre de l'Organisation Civile et Militaire, un mouvement résistant patronal très actif.

Dès la libération de Paris (Août 1944), Caujolle remet la démission collective du Conseil Supérieur au GPRF. Démission refusée par Pierre Mendès France, alors en charge de l'économie. Il explique plus tard la nécessité d'une instance semblable : "Il paraîtrait particulièrement inopportun, dans le régime d'économie dirigée, de laisser les experts-comptables et les comptables agréés exercer leurs fonctions sans contrôle" (21 février 1945).

Que faisait Mendès France pendant la création de l'Ordre sous Vichy...

En juin 1941, il s'évadait de la prison de Clermont Ferrand. Entre mars et août 1942, il assure une mission diplomatique à New York pour la France Libre. D'octobre 1942 à novembre 1943, il intègre le Groupe Lorraine et mène 34 missions de bombardement sur l'Allemagne.

Débarassé de son meilleur ennemi Chezleprêtre, Paul Caujolle travaille à la refondation de l'Ordre. Il parvient à lui donner un mode de fonctionnement correspondant aux souhaits de la profession : les conseils sont élus, les Juifs ne sont plus exclus... la main mise de l'Etat s'allège très fortement.

L'ordonnance instituant le nouvel Ordre est publiée le 19 septembre 1945.

C'est assez naturellement ce que nous fêtons cette année : il ne s'agit pas de la tentative avortée d'une Chambre en 1904, ni de l'Ordre soumis à l'Etat Français, créé en 1942. Non : nous fêtons cette année l'Ordonnance de septembre 1945, qui a donné à la profession tant les structures que l'autonomie qu'elle souhaitait.

Cette ordonnance, nous la devons à une multitude de personnalités incroyables et la première d'entre elles, sur cet épisode de notre histoire, c'est indubitablement Paul Caujolle.



I LA VISION D'ANDRÉ-PAUL BAHUON



André-Paul BAHUON

Président d'honneur de l'IFEC (1998-2003)
Président d'honneur du CROEC PARIS ILE DE France (2004-2008)
Président d'honneur de la CCEF – Compagnie des Conseils et Experts financiers (2012-2022)
Ancien Président de la Commission Formation des professionnels CNCC (2015-2024)
Associé Fondateur Jégard Créatis
Président du comité d'audit et administrateur de la CAVEC
Président du CGCI – Comité des Groupements des Cabinets Indépendants
Président du Conseil de Surveillance INTERFIMO

N'ayez pas peur !*

Alors que les 80 ans du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables sont fêtés cette année et que l'IFEC existe depuis 63 ans, beaucoup d'entre nous s'interrogent sur l'avenir des professions d'experts-comptables et de commissaires aux comptes.

Ce sentiment d'incertitude croît d'une part dans une période d'instabilité politique et de difficultés économiques. Il est aussi alimenté par l'entrée fracassante de l'IA (Intelligence Artificielle) dans notre quotidien. Lorsque la boussole paraît s'affoler, il est nécessaire de faire le point et d'examiner d'où nous partons, quel est notre cap, et où souhaitons nous arriver ?

L'histoire de la profession d'expert-comptable est jalonnée de transformations, pour lesquelles les pythies et les augures ont clamé à maintes reprises la disparition prochaine, certaine de cette dernière !

Mais que s'est-il passé ?

En 40 ans, le nombre de professionnels inscrits est passé de moins de 10 000 personnes à plus de 22 000 personnes. Le bassin d'emploi a été multiplié par deux pour se situer à environ 170 000 personnes. Le taux d'équipement des cabinets en matériels IT quasi-inexistant à la fin des années 1970, est aujourd'hui à un taux frôlant les 100 % ! L'expert-comptable est comme un caméléon, il s'adapte à son environnement et poursuit sa mission d'intérêt public.

L'essentiel réside dans l'utilité de l'expert-comptable vis-à-vis de ses clients, mais aussi à l'égard de son rôle collectif dans le fonctionnement de la société française, voire européenne.

L'Intelligence Artificielle n'est pas là pour supplanter l'expert-comptable, mais lui permettre de magnifier son essence principale, l'Intelligence Ajoutée.

Pour ce qui concerne la profession de commissaire aux comptes, les sujets sont différents car nous sommes en présence d'une profession éminemment juridique, même si les techniques employées pour parvenir à l'émission d'une opinion sont terriblement technologiques, comptables, et financières.

Outre le cadre normatif important et l'action du régulateur, la H2A (Haute Autorité de l'Audit), c'est le rôle d'intérêt général qui conduit la fonction de commissaire aux comptes, qui, par son caractère de tiers de confiance indépendant, apporte une contribution sécuritaire dans le cadre de la justice économique et en protection des parties prenantes à l'entreprise.

Le législateur européen ne s'est pas trompé en confiant principalement à l'audit légal le rôle de pouvoir certifier les informations extra-financières dans le cadre de la mise en place de la directive sur la CSRD.

Toutefois, une épée de Damoclès demeure au-dessus de la tête des commissaires aux comptes : c'est l'idée de la justice économique que se font et se feront les femmes et les hommes qui constituent et constitueront nos dirigeants politiques, nos législateurs, et le conseil constitutionnel. Sur ce point nous avons à nous battre et à ne rien lâcher.

La force des professions

Ce cadre posé, les deux professions bénéficient de forces importantes :

- Un rajeunissement qui s'est entamé
- Une propension à la formation, reconnue et assumée
- Une volonté d'intégrer les jeunes, notamment par les contrats en alternance, y compris au plus niveau
- Une fidélité des clients aux cabinets
- Une diversification des activités
- Une transformation assumée des métiers de base

Les deux professions auront à résister à une financiarisation de la détention du capital des cabinets pour parvenir à garantir à leurs clients leur indépendance réelle.

La profession d'experts-comptables devra savoir intégrer les processus financiers, bancaires, et de services -un tout en un- faute de quoi d'autres s'en chargeront (prestataires en solutions informatiques, banques, nouveaux acteurs non connus à ce jour). Notre prochaine chance : La facture électronique !

La profession de commissaire aux comptes devra revendiquer ses capacités d'attestateur indépendant comme pour la CSRD, sur des domaines technologiques et notamment sur l'IA.

Si l'on considère les valeurs de l'Europe, et sa constante orientation à protéger les parties prenantes et particulièrement les usagers individuels, l'auditeur légal, outre l'information financière, et maintenant l'information extra-financière, pourra intervenir sur des champs que nous ne pouvons pas imaginer encore. Cela réclame une volonté collective, cela impose de faire toujours mieux connaître la profession. Cela nécessite encore plus de formation.

De l'encre à l'IA

Viennent de passer, pour ma part, 45 années de passion au sein de ces deux professions. Formé sur des registres où il était écrit à l'encre, avec le téléphone fixe, le télex et le courrier envoyé par la poste, avec les bilans dactylographiés par un pool de secrétaires, je vis, désormais, à l'heure 100 % digitale, empli de curiosité pour l'IA et toujours autant passionné par les services que nous pouvons générer collectivement en faveur de nos clients, des pouvoirs publics et de la société française, en général.

**” Le partage, encore et toujours le partage !
L'humilité face à l'apprentissage permanent,
face à nos actes ! le respect des femmes et des
hommes qui font ces professions !
Voici des préceptes auxquels nous pouvons
croire si nous le voulons !**

Ayons confiance dans notre avenir !

*Pape Jean-Paul II



I LA VISION DE FRANÇOISE SAVES



Françoise SAVES

Présidente d'Honneur de l'IFEC (2009-2013)
Past-Présidente de l'Association "Femmes experts-comptables"
Coach certifié - Praticienne PNL - Mentor

LE VIVIER DES FEMMES EN PLEIN ESSOR

Comment voyez-vous la profession aujourd'hui ?

Réjouissons-nous que la profession comptable continue d'occuper une place importante auprès des entrepreneurs et des entreprises. Nous vivons dans un pays qui édicte de nombreuses (parfois trop) normes. Celles-ci n'ont pas que des inconvénients. Elles permettent souvent de préserver l'intérêt collectif, de ne pas laisser des abus de comportement mettre en péril notre économie, notre société. Nous mettons notre expertise au service des entrepreneurs et des entreprises pour leur simplifier le plus possible le respect de ces normes, qu'elles soient comptables, fiscales, sociales, juridiques ou autres. Avec un solide rapport à l'éthique et à la déontologie professionnelle, les experts-comptables apportent la sécurité indispensable à cette économie très administrée qui est la nôtre.

" Je constate aussi que depuis quelques années, l'expert-comptable se positionne sur l'accompagnement personnel du dirigeant. Sur fond de déséquilibre chronique des régimes de retraite, face à des incertitudes sur l'avenir du régime social tel que nous le connaissons, ces nouvelles missions, plus centrées sur la personne, sur sa famille, sur la sécurisation de son avenir, nous inscrivent encore davantage dans le conseil et l'accompagnement indispensable à celui qui veut exercer un travail indépendant.

Les femmes représentent 1/4 des experts-comptables. Pensez-vous que cela va évoluer ?

Les raisons ?

La situation évolue, oui, pas assez vite à mon goût ! mais nous partons de si loin !

Dans les choses à relever positivement, les jeunes filles sont attirées par le métier et réussissent dans les études. C'est ainsi que le vivier des femmes diplômées est important. Si on ne les retrouve pas inscrites au tableau de l'Ordre, il y a deux raisons essentielles : elles sont souvent diplômées vers la trentaine, l'âge auquel on décide de fonder une famille et d'avoir des enfants. Elles peuvent revisiter alors leurs priorités du moment. La deuxième raison, à ne pas minimiser, c'est la dureté du stage surtout lorsqu'elles ont eu des enfants pendant celui-ci. Beaucoup se découragent et on les comprend ! Le cumul du travail salarié en cabinet, de la préparation des UE et du mémoire et de leur vie de maman, vient résonner négativement en elles : Ce travail est-il réellement fait pour moi ? Ai-je réellement envie de cette vie ?

**Nous avons
collectivement
à réfléchir
à ce sujet.**

A contrario, certaines vont rapidement quitter le cabinet et s'installer pour avoir la liberté de décider, de choisir, de gérer leur rythme de travail. Pour vaincre l'isolement, signalons d'excellentes initiatives comme la SCIC Les Nouv'L Expertes, où les femmes s'entraident et franchissent plus facilement le cap de l'installation, du premier recrutement, du développement ou non... Elles osent affirmer leurs besoins fondamentaux et se détournent des modèles habituels dans lesquels elles ne se reconnaissent pas. Je vois dans cet exemple, un moyen de faire progresser la féminisation de la profession, si indispensable à mes yeux !

" Je suis une fervente défenseuse de la parité. Je suis convaincue de son utilité pour que la profession comptable soit plus ancrée dans la société. Les femmes ont une aptitude naturelle à développer leur intelligence émotionnelle et à créer du lien, compétences indispensables au moment où l'IA va innover le métier.

Pour vous, est-ce que la RSE est un thème majeur pour la profession ?

Comme je l'ai déjà exprimé plus haut, la profession doit apporter son expertise aux évolutions sociétales qui impactent la vie des entreprises. C'est là qu'elle trouve son sens, et nous savons combien le sens est important pour qu'un métier continue de se développer et soit en capacité de se transformer. Embarquer les équipes sur ces sujets RSE, à condition que ce soit authentique et pas de la communication, est une voie porteuse.

Qu'est-ce qui constitue un frein dans le développement des cabinets ?

Incontestablement le non-respect de l'équilibre de vie, la dégradation de la santé mentale des collaborateurs et des managers, l'ennui, le manque d'engagement des équipes... la perte de sens face à un trop plein de tâches administratives.

Le cabinet va connaître des transformations importantes, un vrai basculement de modèle. En cela, il est comme toutes les entreprises. Pour réussir ces mutations, il faut embarquer les collaborateurs. Rien en se fera sans eux.

Les organisations des jeunes de la profession comptable, ANECS & CJEC, ont présenté lors du dernier congrès à Marseille, un recueil de 28 propositions pour transformer la profession comptable, 9 d'entre elles traitent du management...

" Il devient urgent de se préoccuper du stress dans les cabinets, du rythme de travail, de l'épanouissement de la personne.

Une enquête Ipsos, menée en ligne du 3 au 9 décembre 2024 auprès de 3 000 salariés, a montré que la santé mentale des salariés français reste relativement dégradée : un sur quatre se déclare en mauvaise santé mentale. Le gouvernement a fait de la santé mentale une cause nationale en 2025. Et la profession comptable, loin s'en faut, n'est pas épargnée. Engageons-nous urgemment sur les voies de progrès en la matière.

Qu'est-ce qui peut attirer les jeunes dans la profession selon vous ?

Le sens qu'ils mettront dans la mission qui sera la leur dans la société, je ne parle pas des missions, mais de la mission : pour qui - pour quoi - fais-je ce métier ?

Ils pourront trouver du sens dans l'utilité de leur action auprès des clients, et/ou dans l'action collective, avec leurs équipes. Ils seront attirés si le métier leur permet de respecter leurs équilibres de vie, si leur développement personnel n'est pas sacrifié sur l'autel du dévouement sans limite aux clients et/ou à l'administration, s'ils gagnent correctement leur vie et s'ils peuvent avoir plusieurs options, plusieurs choix de carrière.



I LA VISION DE CHARLES-RENÉ TANDÉ



Charles-René TANDÉ

Past Président de l'UnECS (Union Européenne des Experts-Comptables Stagiaires)
 Past Président de l'ANECS
 Past Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Alsace (2002-2006)
 Président d'honneur de l'IFEC (2013-2017)
 Président d'honneur du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables (2017-2020)
 Past Président du Directoire de COGEST (2001-2023)
 Responsable du Bureau de STRASBOURG BAKER TILLY

Est-ce que le métier d'expert-comptable est un métier d'avenir et pourquoi ?

Oui bien sûr car tout notre environnement continue à se complexifier et l'expert-comptable est justement là pour être un interprète entre l'Etat avec toutes ses obligations et le chef d'entreprise, perdu et devant piloter au plus juste.

J'ai toujours entendu dire que nous allions perdre des emplois avec l'arrivée de l'informatique fin des années 70 et nous continuons à croître car il y a plus d'entreprises, plus de contraintes et beaucoup plus de demandes de conseils.

Comment voyez-vous la profession évoluer ?

L'arrivée, enfin, de la facture électronique est une chance pour notre profession et quand j'étais Président de l'Ordre des experts-comptables, en 2019, avec Gérald DARMANIN, nous avons convenu de la nécessité d'aller au plus vite pour la réalisation de ce grand chantier.

En effet, c'est une simplification dans le processus de collecte des données, ce qui coûtera moins cher pour tout le monde et ceci nous permettra de disposer en temps réel des éléments nécessaires pour conseiller le client et l'aider en continu à prendre les bonnes décisions.

Quelle place pour le numérique dans la profession ?

Tout est désormais numérique !

Je ne crois pas possible aujourd'hui d'exercer notre métier correctement sans le numérique, tout du moins dans nos métiers traditionnels de comptabilité et de gestion sociale.

Nous travaillons avec de la donnée et la donnée est numérique.

Ce qui est stratégique, c'est de disposer de la bonne donnée, de savoir l'exploiter pour enfin la restituer de manière utile.

" Et notre valeur sera toujours l'HUMAIN.

En matière de gestion des risques, ne faut-il pas intensifier la formation en cybersécurité ?

Je ne pense pas que nous puissions tous devenir des « sachants » en la matière.

C'est une affaire de spécialistes, qui doivent être de plus en plus nombreux pour apporter l'assurance nécessaire à nos clients.

Nous devons, dans nos équipes, avoir une teinture suffisante pour aborder ces sujets avec nos clients et les alerter sur leurs risques mais le traitement relève de compétences spécifiques qui ne s'acquièrent pas facilement.

Certains disent que l'IA va remplacer l'expert-comptable dans l'économie actuelle ?

" Je n'y crois pas du tout !

Une fois de plus, les outils sont une aide, une accélération des processus mais non un remplacement.

Aujourd'hui, et notre domaine est comme celui de la médecine, chacun peut rechercher et trouver énormément d'informations sur le Net mais pour le diagnostic et la solution, il faut la personne compétente qui a la capacité à synthétiser les données.

L'IA va nous permettre de gagner du temps, d'accéder en peu de temps à plus d'informations mieux ciblées mais le conseil pour la décision finale sera encore du ressort de l'expert-comptable.



Que pensez-vous du mandat implicite ?

Dans le cadre de la Loi PACTE portée par Bruno LE MAIRE, nous avons fait voter un article de loi qui permet à l'expert-comptable de représenter naturellement le chef d'entreprise à partir du moment où il y a une lettre de mission signée.

C'est une avancée réclamée depuis longtemps qui a été actée. Il faut maintenant développer sa mise en œuvre.

Pour vous, quelle est la place de l'expert-comptable dans l'économie actuelle ?

Nous avons notre place bien évidemment grâce à nos compétences, à notre déontologie.

Cette place nous l'avons tout d'abord auprès des plus de deux millions d'entreprises que nous accompagnons et qui ont besoin de nous mais nous l'avons aussi auprès des institutions régionales et nationales politiques, économiques, sociales...

” Notre voix est écoutée mais nous ne sommes pas les seuls, nous sommes dans un ensemble.

Que pensez-vous de l'harmonisation de la réglementation et des normes comptables ?

Je suis pour une harmonisation maximum et une réglementation minimum.

Nous devons avoir des socles communs entre les pays et entre les entreprises, quelle que soit leur taille, mais arrêtons de trop réglementer en voulant mettre tout le monde dans des cases.

Laissons chacun s'organiser en fonction de sa culture, de son histoire, de ses spécificités tout en respectant des règles fondamentales.

Par exemple, le nouveau plan comptable qui diminue le nombre de comptes va dans le bon sens mais c'est un peu anecdotique par rapport à l'inflation des textes.

I LES PROFESSIONNELS NOUS DELIVRENT UN MESSAGE...



Damien CHARRIER, Président
du Conseil National de l'Ordre
des Experts-Comptables

« Une profession en croissance, qui se féminise, se rajeunit, What Else ? Il y a 80 ans, lors de la création de l'Ordre, il y avait 1 545 professionnels. Nous fêterons l'anniversaire de l'Ordonnance de 1945 le 19 septembre 2025 lors du Congrès de Lyon. »



Estelle GUILBAUD, Présidente
de la section IFEC Bretagne

« Une profession en constante évolution, toujours au plus proche des clients et du terrain. Le métier d'expert-comptable permet d'être tout le temps en apprentissage, c'est ce qui fait sa richesse. Les experts-comptables se doivent d'être pluridisciplinaires afin de pouvoir accompagner leurs clients dans tous les aspects de leur rôle de chef d'entreprise. 80 ans déjà, 80 ans de défi, d'adaptation, de modernité et toujours présents dans 80 ans. »



Ivan QUENARDEL, Vice-Président
du Conseil Régional de l'Ordre
Bretagne

« Fort de 80 ans d'histoire, l'expert-comptable peut s'appuyer sur un héritage précieux pour continuer à bâtir l'avenir aux côtés des dirigeants. Son rôle, enraciné dans des décennies d'engagement, d'adaptation et d'expertise, est plus que jamais de guider les entreprises à travers les défis de demain. Fidèle à ses valeurs, la profession doit continuer d'évoluer et innover pour répondre aux besoins d'un monde en perpétuelle transformation. »



Laure BONNAMOUR, Présidente
de la section IFEC Normandie

« Nous sommes toujours à la recherche de la dernière nouveauté : innovation technologique, actualité fiscale, publication sur les réseaux sociaux. Dans un monde en perpétuel changement il est bon de se rappeler ce qui dure dans le temps. Et quoi de mieux que l'anniversaire des 80 ans de notre institution pour nous poser et regarder en arrière ? C'est ce que nous faisons au quotidien, prendre le temps d'établir un bilan pour savoir d'où l'on vient afin de déterminer où l'on souhaite aller ensuite. A quoi ressemblera l'Ordre dans 80 ans ? Laissons libre cours à notre imagination. »



Célia MERO, 1^{ère} Vice-Présidente
de l'IFEC

« 2025, célébrons ensemble un événement exceptionnel : les 80 ans de notre belle profession d'expert-comptable ! Notre métier a su, au fil du temps, s'imposer comme l'un des plus fascinants et résilients qui soient. Cette longévité n'est pas simplement un chiffre, c'est le témoignage d'une capacité extraordinaire à évoluer et à se réinventer, année après année. A mes yeux, ce qui rend cette profession véritablement magique, c'est son incroyable faculté à s'adapter aux vagues économiques, aux changements politiques et aux bouleversements sociaux. À chaque nouvelle ère, elle a trouvé le moyen de se réinventer, de prospérer et de répondre aux besoins de son époque. Dans un monde en perpétuel mouvement, elle demeure un pilier stable et innovant. Célébrons donc avec fierté ces huit décennies d'évolution et d'accomplissement. Rendons hommage à tous ceux qui, par leur engagement, ont contribué à faire de cette profession ce qu'elle est aujourd'hui : un véritable modèle d'adaptabilité et de succès. Bravo à tous, et continuons à écrire cette belle histoire ensemble ! ».

I LES PROFESSIONNELS NOUS DELIVRENT UN MESSAGE...



Eric CORRET, Président 2020/2024
du Conseil Régional de l'Ordre
Bourgogne Franche Comté

“ Les clients attendent de plus en plus de leurs experts-comptables, qu'ils ne se contentent pas de gérer les aspects financiers ou légaux, mais qu'ils occupent aussi un rôle de conseil adapté. Les experts-comptables doivent collectivement repenser leurs modèles économiques en prenant en compte les évolutions technologiques et sociétales, tout en se distinguant toujours par une expertise pointue et un contact humain de qualité. Pour non seulement conserver leur place centrale auprès de leurs clients, mais aussi pour toujours être positionnés en acteurs incontournables. »



Axel GASET VEINARD, Président
de la section IFEC Provence-Corse

“ 80 ans de révolution ! Notre profession n'a de cesse de se réinventer ; d'élargir le champ des possibles pour toujours mieux accompagner nos clients. Profession du droit et du chiffre, nous sommes, je pense, en premier lieu des partenaires du quotidien de nos clients, des entrepreneurs qui nous font confiance pour relever les défis de demain. La profession aura un rôle pivot à jouer dans la mise en place de la facture électronique mais aussi dans l'utilisation raisonnée de l'IA ; comme à chacune des grandes mutations technologiques que nous avons connues, nous saurons à nouveau relever ce défi, j'en suis certain ! »



Guillaume DITTMER, Président
de la section IFEC Toulouse
Midi-Pyrénées

“ La profession fête ses 80 ans, marquant huit décennies au service des entreprises et de l'économie ! L'essor des nouvelles technologies, l'intelligence artificielle et la digitalisation redéfinissent en profondeur notre métier. Loin d'être une menace, ces évolutions représentent une opportunité unique de renforcer notre valeur ajoutée en recentrant notre action sur l'accompagnement, l'anticipation et la prospective. Célébrer les 80 ans de la profession, c'est rendre hommage à tous ceux qui ont façonné notre métier, mais aussi regarder vers l'avenir avec ambition et responsabilité. L'expert-comptable du XXI^e siècle est plus que jamais un acteur de confiance, au service des entreprises et de la société dans son ensemble. »



Sandrine COHEN SOLAL, membre
du Conseil Régional de l'Ordre
Paris Ile-de-France

“ Depuis 80 ans, l'expert-comptable a su évoluer, passant d'un rôle de technicien du chiffre à celui de conseiller stratégique. Digitalisation, intelligence artificielle, enjeux environnementaux : il s'adapte en permanence pour accompagner les entreprises dans un monde en mutation. Aujourd'hui, plus que jamais, son expertise en fait un acteur clé de la performance et un partenaire essentiel pour relever les défis de demain. À l'occasion de cet anniversaire, rendons hommage à celles et ceux qui, depuis des décennies, font vivre cette profession avec rigueur, engagement et innovation. »

PROTECTION SOCIALE RETRAITE ÉPARGNE DE L'ENTREPRENEUR

“
Avec le conseil de
votre expert-comptable.
”

(aprei
AGISSONS POUR L'ENTREPRENEURIAT INDIVIDUEL

Créée en 1994 par la Profession Comptable, l'association compte plus de 12 000 adhérents. Elle a pour vocation de promouvoir l'entrepreneuriat individuel et de mettre en oeuvre des solutions de protection sociale et de placements, en faveur du chef d'entreprise, conseillées par les experts-comptables.

Pour toute information : contact@aprei.fr - Tél : 01 42 56 83 07
APREI - 139, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS

I LA VISION D'ANNE-VALÉRIE PLUSQUELLEC



Anne-Valérie PLUSQUELLEC

Présidente de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Normandie

RÉAFFIRMER NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Lorsque l'IFEC m'a sollicitée pour rédiger un article explicitant ma vision du commissariat aux comptes et de l'évolution de la profession, j'ai avant tout souhaité démontrer que le contexte actuel était l'opportunité de réaffirmer l'utilité de notre métier pour l'ensemble de l'économie.

Notre profession d'auditeurs légaux est actuellement confrontée à un tournant. Il peut certes sembler que les évolutions de notre métier sont moins conséquentes que celles auxquelles font face les experts-comptables, pour lesquels les marqueurs de changement sont déjà là : financiarisation de nos métiers avec l'arrivée du Private Equity, transformation digitale avec les PDP (Plateformes de Dématérialisation Partenaires) et la facturation électronique, concentration des acteurs... Pourtant, certains bouleversements se heurtent aussi à nos modes d'exercice : pression sur les prix et les marges ces dix dernières années, nombreux défis à relever concernant la mise en place d'actions d'automatisation des contrôles, ou encore concernant la densité de la charge de travail.

Dans ce contexte, même si les normes à respecter deviennent de plus en plus exigeantes, cette tendance ne devrait pas être un obstacle au changement. Il s'agit de les examiner, de les intégrer et d'en profiter pour tendre vers un exercice indépendant, bienveillant et favorisant une économie plus durable.

“ Faire ce choix, c'est bien plus que s'engager dans une démarche chronophage, surtout s'il est soutenu par l'ensemble de la profession. C'est justement ici le rôle de nos instances et de nos syndicats.

Pour porter cet engagement à tous les niveaux, il me semble crucial de réaffirmer notre valeur ajoutée aux gouvernances de nos clients, ainsi qu'aux parties prenantes.

C'est pourquoi nous nous devons de travailler à valoriser tout ce qui nous différencie et nous identifie comme garants de l'économie dans son entièreté : financière et extra-financière.

Dans notre exercice quotidien, qu'il s'agisse de missions de conformité ou bien de missions d'analyse de modèles économiques, nous endossons le rôle de tiers de confiance pour les comptes que nous certifions. Pour que les entreprises puissent continuer à bénéficier de cette garantie, notre pratique doit être guidée par deux éléments cruciaux : esprit critique et compétence.

Afin de répondre à ces enjeux à l'échelle régionale en Normandie, l'équipe d'élus CRCC (Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes) en place et ses permanents ont défini de grandes priorités pour les quatre prochaines années :

- **Accompagner nos confrères** sur l'ensemble de leurs besoins (formation / information / intermédiation avec les autres instances / attractivité de la profession / sensibilisation aux nouveaux enjeux de durabilité...);
- **Mettre en place un cursus** leur permettant de mobiliser des collaborateurs sur les sujets liés aux outils développés par la CNCC ou à la qualité des dossiers ;
- Et surtout, **œuvrer pour faire reconnaître la profession**, notamment en menant des actions auprès d'acteurs locaux comme les cours d'appel, les tribunaux de commerce, les syndicats patronaux, les députés et les sénateurs.

Vous l'aurez compris, si je suis intimement convaincue de l'intérêt de notre profession à de multiples niveaux, je le reste plus que jamais durant ces moments charnières qui dessinent déjà le paysage de l'exercice de demain.

I LA VISION D'ÉRIC GILLIS



Éric GILLIS

Président du Conseil
Régional de l'Ordre
des Experts-Comptables
Occitanie

L'EXPERT-COMPTABLE, UN BÂTISSEUR DE CONFIANCE

L'expert-comptable occupe plus que jamais une place centrale dans les transformations économiques, sociales et technologiques des entreprises.

L'incertitude des marchés, la flambée du coût des matières premières, les difficultés à trouver les bonnes compétences, les évolutions législatives et réglementaires ou encore la montée en puissance des enjeux de durabilité nécessitent pour les entreprises un excellent pilotage.

Des opportunités inédites pour la profession

Les besoins de nos clients ouvrent des opportunités inédites pour la profession. En plus de nos compétences habituelles, nous avons l'opportunité d'investir de nouveaux domaines d'expertise :

- L'accompagnement stratégique de Direction et la veille réglementaire pour faciliter la prise de décision ;
- La RSE et la performance durable pour accompagner les organisations dans leur transition écologique et sociale ;
- Le DAF externalisé pour répondre aux TPME en quête d'expertise financière qu'elles ne peuvent internaliser ;
- Le conseil patrimonial pour répondre aux attentes des dirigeants ;
- La cybersécurité et la gestion de données qui sont aussi des enjeux stratégiques à fort potentiel de développement ;
- L'accompagnement de l'entreprise dans la prévention et le traitement de ses difficultés.

Bien plus qu'un comptable fiscaliste, l'expert-comptable est un conseiller et un confident pour les dirigeants souvent seuls ; c'est aussi un facilitateur et un garant de la sécurité financière des entreprises, des associations et des collectivités.

Défendre la profession et accompagner les professionnels

L'Ordre des experts-comptables d'Occitanie agit pour accompagner ses membres et répondre aux attentes des parties prenantes.

Notre premier objectif est bien sûr de défendre la profession et lutter contre l'exercice illégal qui nuit à l'économie et à notre marque. Nous y sommes très attachés.

Nous ambitionnons également de simplifier le quotidien des cabinets en informant et en favorisant l'accès à des outils pratico-pratiques. L'Ordre en produit beaucoup ; il faut faciliter leur pleine appropriation.

Nous souhaitons aussi accompagner le développement des expertises de nos membres par une offre de formation attractive. Dans cette optique, TRAJECTOIRE, notre Institut régional de formation en Occitanie, joue un rôle clé. Nous poursuivons sa structuration pour proposer une offre pédagogique tournée vers les enjeux d'avenir : digitalisation et transformation des cabinets, perfectionnement des expertises et nouvelles missions.

Une mandature numérique et sécurisée

Avec l'avènement du cabinet Phygital, les cabinets doivent à la fois innover et se protéger. Nous nous engageons dans une mandature numérique et sécurisée, avec des priorités :

- Accompagner la transformation digitale et managériale des cabinets pour renforcer leurs productivité, compétitivité et attractivité.
- Mettre l'accent sur la protection des données afin de sécuriser nos clients, un enjeu crucial pour contrer les cyberattaques.

La transformation numérique ne peut se faire sans un fort ancrage humain. Valoriser les collaborateurs, promouvoir leur épanouissement professionnel et encourager la diversité des parcours sont également des objectifs auxquels nous nous attelons.

Notre marque pour l'attractivité

L'attractivité de notre profession, autre priorité, repose toujours et encore sur la notoriété de la marque expert-comptable, raison pour laquelle nous organisons des événements marquants tels que la Nuit qui Compte et des afterworks en partenariat avec les Associations et Chambres d'experts-comptables de notre territoire.

Depuis 1945, notre profession a été un pilier de la sécurité économique et un acteur clé de la confiance. L'année 2025 marque une étape symbolique importante puisque nous fêtons le 80ème anniversaire de l'Ordre des experts-comptables. Ce sera l'occasion de célébrer notre histoire, mais aussi de réaffirmer notre vision d'une profession unie, agile et mobilisée, capable de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Nos valeurs nous guident

Nos valeurs partagées d'éthique, de compétence et d'indépendance doivent toujours nous animer et nous guider. Nous entendons promouvoir notre profession réglementée, démontrer son utilité pour la société et renforcer notre influence auprès des pouvoirs publics et des institutions.

En tant qu'Ordre régional, l'ambition est claire : permettre à chaque expert-comptable de devenir encore plus performant et utile.

Je crois fermement en une profession qui s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- **L'innovation, pour anticiper les évolutions et répondre aux attentes des clients.**
- **L'excellence, pour garantir un haut niveau de compétence et de qualité.**
- **La proximité, pour rester un partenaire de confiance des entreprises et de la société civile.**

L'expert-comptable est plus que jamais un bâtisseur de confiance. Ensemble, faisons de 2025 une année phare pour notre profession !



I LA VISION D'UNE JEUNE DIPLÔMÉE



Alizée PRIZZI,
de Strasbourg
Age : 33 ans,
un enfant de 5 ans.

Expert-comptable, associée d'ECOCE depuis mars 2024, un cabinet atypique, fondé en 1995 dont le Siège est à Schiltigheim, avec un bureau à Colmar, fort d'une association d'expertises comptable, sociale, juridique et fiscale qui, en symbiose, offrent un accompagnement unique à chaque entreprise. Le cabinet compte 20 salariés, 5 associés et 750 clients TPE/PME. Alizée a obtenu le DCG en 2013 (Lycée Camille See à Colmar), le DSCG en 2015 (CCI Strasbourg) et le DEC en janvier 2024.

Elle a reçu le prix du meilleur mémoire Grand-Est : « De la mission de présentation des comptes annuels au développement des missions de conseils pour les débiteurs de tabac », remis en janvier dernier, en présence de Catherine HANSEN, Présidente du Conseil Régional de l'Ordre Grand-Est.

Quel fut votre parcours ?

Je suis entrée dans la profession en tant qu'apprentie en 2013 dans un premier cabinet d'expertise comptable à Mulhouse, pendant un an. A la suite d'une expérience difficile et peu concluante, je me suis accrochée et j'ai intégré un deuxième cabinet pour finir mon DSCG. J'y ai acquis les bases du métier accompagnée de l'expert-comptable associée qui m'a initiée à la pratique.

En juillet 2016, j'ai décidé de rejoindre mon conjoint à Strasbourg et j'ai intégré le cabinet ECOCE pour y faire mon stage d'expertise.

J'ai rapidement évolué dans mes tâches, mes missions, j'ai gagné en autonomie. J'ai évolué en tant que responsable de dossier, puis expert-comptable mémorialiste avant de devenir expert-comptable associée en janvier 2024 et co-gérante du site de Schiltigheim.

Cette réussite est le fruit de beaucoup de travail et d'investissement au sein du cabinet, mais elle n'aurait pas été possible sans la confiance des deux associés qui m'ont portée, soutenue et tant apporté.

Pourquoi avoir choisi le monde du chiffre ?

C'est avant tout l'attrait pour l'économie étudiée en première et en terminale ES qui a motivé mon choix des études supérieures.

Après avoir été transportée par les grandes théories économiques contemporaines, j'avais envie de découvrir le monde de la micro-économie, des entreprises, leurs enjeux actuels, et c'est ce que j'ai pu trouver dans le programme des études supérieures de comptabilité.

Puis une fois dans le cursus, j'ai découvert tout un monde captivant alliant fiscalité, comptabilité, droit, finance, etc... J'ai su que j'avais fait le bon choix et naturellement je me suis orientée vers cette profession transversale qu'est l'expertise comptable.

On nous dit très souvent qu'il faut aimer les chiffres pour faire ce métier, alors oui cela en fait partie, mais notre apport réside dans le fait de pouvoir transformer ces données en informations utiles pour conseiller nos clients.

Quelle vision avez-vous de la profession aujourd'hui ? Quelle évolution ?

Nous avons le sentiment d'être reconnu comme facilitateur, une aide et un accompagnateur pour nos clients. C'est gratifiant d'avoir une relation de confiance avec nos clients, le sentiment de proximité.

Cependant, nous évoluons dans un contexte où la gestion de la DATA, l'anticipation deviennent incontournables et dans lequel l'expert-comptable doit trouver le juste équilibre entre l'humain et l'automatisation.

Nos missions vont changer avec la généralisation de la facture électronique. Nous devons nous assurer que les clients nous suivront dans chacune de nos évolutions.

Selon vous, quels sont les défis de la profession ?

Les experts-comptables ont de nombreux défis.

Pour moi, un des plus importants est de continuer à travailler sur le renforcement de l'image de la profession auprès des parties prenantes. J'accorde également beaucoup d'importance à l'attractivité du métier auprès des jeunes et aux enjeux de fidélisation des collaborateurs en cabinet. La transmission des connaissances et le partage de l'expérience, par l'expert-comptable, contribuent à la construction d'une équipe performante et au développement personnel des collaborateurs.

Que diriez-vous aux plus jeunes qui hésitent à entrer dans la profession ?

Pendant mon stage, une expert-comptable a dit une formule qui m'a marquée et que j'aimerais partager : « il y a mille et une façon d'exercer le métier d'expert-comptable ». Alors, aux jeunes qui hésitent aujourd'hui, je dirais « Lancez-vous ! Vous aurez la chance d'exercer un métier passionnant et à votre image ! »

I LA VISION D'UNE PRÉSIDENTE DE SECTION



Isabelle MARTINROCHE
Présidente de la section
IFEC Auvergne

Une passion inattendue : 25 ans dans une profession en perpétuelle évolution

En 1998, avec une maîtrise de management en poche et une première expérience en banque, j'entrais en cabinet d'expertise comptable pour "deux ans". L'objectif ? Acquérir une solide expérience avant de poursuivre ailleurs. Mais le métier m'a passionnée au point de ne jamais repartir. Ces deux ans se sont transformés en un parcours riche de défis, d'apprentissages et de transformations.

Dès mes débuts, j'ai exploré toutes les facettes du métier : comptabilité, gestion sociale, audit, informatique, qualité... Cette diversité m'a offert une vision globale du fonctionnement d'un cabinet et de son rôle auprès des entreprises. Pourtant, à l'époque, la profession semblait davantage tournée vers la technique et la conformité.

Après dix ans à explorer et cumuler tous les métiers du cabinet -collaboratrice comptable, collaboratrice sociale, collaboratrice audit, responsable informatique, responsable qualité- j'ai décidé de passer le diplôme d'expertise comptable. Ce fut un véritable défi, car il m'a fallu reprendre mes études au niveau du DCG avant d'obtenir le DEC en 2015. Cette réalisation personnelle fut également une étape décisive pour ma carrière. Depuis 2016, je suis associée du cabinet qui a vu mes premiers pas dans cette profession. C'est donc avec fierté et gratitude que je partage aujourd'hui mon ressenti sur un métier que j'ai vu évoluer en profondeur. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Marc Régnoux, qui a su, par ses conseils avisés et sa confiance, me pousser à reprendre mes études et à croire en mes capacités.

Lorsque j'ai commencé, l'expert-comptable était avant tout perçu comme un technicien de haut niveau, maître des chiffres et gardien de la régularité fiscale et comptable

des entreprises. Ce métier, solidement ancré dans les économies locales, incarnait une stabilité rassurante pour les entreprises. L'expert-comptable était le « sachant », garant de la rigueur financière et comptable, un repère incontournable pour les clients.

Depuis ces premières années, j'ai vu le métier se transformer à une vitesse vertigineuse, chaque année apportant son lot de réformes et de nouvelles lois. La digitalisation a bouleversé nos pratiques. Les outils de dématérialisation, les logiciels de gestion avancés et l'automatisation des tâches répétitives ont redéfini notre quotidien.

Aujourd'hui, nos clients ne se contentent plus d'attendre des états financiers précis. Ils veulent des analyses stratégiques, un accompagnement dans leurs projets, et des conseils pour anticiper les risques et saisir les opportunités.

Les défis qui nous attendent dans les prochaines décennies sont nombreux. L'intelligence artificielle et la blockchain promettent de révolutionner encore davantage notre manière de travailler. Ces avancées technologiques nous obligent à développer de nouvelles compétences, mais également à renforcer notre posture de conseil.

La profession devra également relever le défi de son attractivité. Attirer les jeunes talents nécessite de moderniser l'image d'une profession parfois perçue comme trop traditionnelle. Pourtant, je suis convaincue que le rôle sociétal des experts-comptables, notamment dans l'accompagnement de la transition écologique et la responsabilité sociale des entreprises, est un argument fort pour motiver les nouvelles générations.

Malgré les bouleversements à venir, certaines valeurs demeurent intemporelles : la rigueur, l'intégrité et la proximité avec nos clients restent les fondements de notre métier. En tant qu'experts-comptables, nous sommes des acteurs clés de l'économie, à la croisée des chemins entre l'accompagnement individuel et les grands enjeux collectifs.

Avec le recul, je mesure combien cette profession m'a apporté, bien au-delà de mes attentes initiales. Elle m'a permis d'évoluer, de me spécialiser, et surtout de créer des relations fortes et durables avec mes clients. En célébrant les 80 ans de l'expertise comptable, nous honorons non seulement un métier, mais aussi une mission, celle de guider et d'accompagner les entreprises, pilier fondamental de notre économie.

Mon message aux jeunes qui hésitent à rejoindre cette voie est simple : cette profession offre des opportunités infinies à ceux qui savent s'adapter, écouter et innover. Et pour ma part, après 25 ans, je peux dire que je n'ai jamais regretté de ne pas être partie au bout de deux ans.

I LA VISION D'UN ÉDITEUR DE LOGICIELS



François MILLO
Directeur des activités
experts-comptables chez
CEGID

Comment voyez-vous l'évolution de la profession d'expertise comptable ?

Je vois l'évolution de la profession avec optimisme même si les défis, en particulier sur le plan technologique, sont nombreux. Mais la profession a toujours su s'emparer des innovations pour les mettre au profit de ses clients. Cette profession est dotée d'une dynamique si singulière par rapport à d'autres, ce qui explique, à mon sens, qu'elle soit tant plébiscitée par les entreprises avec un taux de satisfaction de 96 % ! Je suis persuadé que le lien entre l'entrepreneur et son expert-comptable sera de plus en plus fort, notamment à la faveur de la facturation électronique et de la montée en puissance de l'IA.

Que voulez-vous dire par là ?

Les entreprises -et pas seulement les plus petites- ont de plus en plus de mal à suivre le rythme des évolutions tant réglementaires que technologiques. Elles ont besoin d'un médiateur de confiance qui organise leur Système d'Information tout en interprétant les données qui en ressortent pour les guider et assurer aussi bien leur performance que leur conformité. Et l'expert-comptable est ce médiateur idéal.

N'est-ce pas déjà le cas aujourd'hui ?

La difficulté aujourd'hui tient à la masse croissante de données à traiter et à analyser alors qu'elles ne sont pas toutes structurées et parfois difficiles à collecter. Conjugué à la complexité administrative galopante, cela absorbe un temps qui pourrait être mieux consacré à l'accompagnement, à l'aide à la gestion. Avec la facturation électronique, les données seront nativement structurées et collectées automatiquement en temps réel. Elles pourront être de ce fait interprétées et corrélées par des assistants d'IA Générative -je pense notamment à Cegid Pulse- pour en tirer des propositions de recommandations en quasi-temps réel. Qui est le mieux capable d'organiser ce système d'information corréler à l'IA ? Mais également de disposer de l'expertise nécessaire pour exercer un contrôle indispensable sur les recommandations de l'IA et pour les affiner en fonction d'un contexte que la machine ne perçoit pas dans sa globalité ? De toute évidence l'expert-comptable par son expertise, son éthique et sa connaissance incomparable du contexte de l'entreprise.

Donc selon vous, l'IA ne remplacera pas l'expert-comptable ?

Le robot ne remplacera pas l'expert-comptable. Au contraire, les données et les analyses de l'IA nécessiteront plus d'expertise pour les contrôler. Cela va magnifier encore davantage la profession. L'IA générative reste un système probabiliste. Il faut avoir suffisamment de discernement et de compétences techniques pour en garantir les résultats.

Est-ce que la relation client va changer ?

En mieux j'en suis convaincu. Grâce à l'automatisation des tâches mais aussi à la rapidité d'exécution, l'expert-comptable pourra passer plus de temps à affiner et contextualiser ses analyses et les restituer à ses clients. L'IA ne pourra jamais avoir la qualité de dialogue qu'a un expert-comptable avec son client, notamment sur des aspects plus personnels, du ressort de la psychologie, de la confiance, de la conformité et de l'itératif.

La profession a 80 ans. Comment distingueriez-vous les grandes étapes en matière technologique ?

Sans remonter jusqu'à 1945, je crois qu'une étape vraiment structurante tient à l'arrivée de la micro-informatique dans les années 70/80 avec les premiers systèmes experts. CEGID y a grandement participé. Il s'agissait d'un saut quantique en termes d'automatisation. Certains pensaient que le nombre d'experts-comptables allait drastiquement diminuer et que la mission historique perdrait de sa valeur. Ce fut l'inverse. Puis la digitalisation s'est intensifiée avec l'essor d'internet et de téléprocédures. Le machine learning s'est invité au cœur des années 2010, permettant notamment de transformer des documents scannés en fichiers structurés. Aujourd'hui, nous allons toujours plus loin, en proposant des écritures à un degré de fiabilité élevé, et de manière quasi instantanée.

Quelle sera la prochaine étape ?

Le 1^{er} septembre 2026 et l'arrivée de la facturation électronique. Elle représente un phénomène aussi important que l'introduction de l'informatique avec des enjeux immenses pour de nombreux acteurs sur la chaîne de valeur. Je pense en particulier aux banques. Elle va drastiquement remettre en question les SI existants. Les cabinets ne doivent pas être les spectateurs mais les acteurs de cette réorganisation. C'est juste essentiel pour alimenter l'outil de production comptable. Avec nos solutions et, en particulier Cegid Business, nous sommes concentrés sur cet objectif majeur : donner les moyens aux cabinets de réorganiser et maîtriser simplement ce nouveau système d'information. Et combiné à notre assistant d'IA générative, Cegid Pulse, de permettre aux cabinets d'élever plus encore la valeur de leurs missions.

« Nous créons des solutions de gestion dans le cloud pour vous aider à réaliser vos projets d'entreprise et ouvrir les possibles ». CEGID, c'est 750 000 clients dans 130 pays, 16 000 partenaires, 5 000 collaborateurs. Pour en savoir plus, Cegid.com.



I LA VISION D'UN ÉDITEUR DE LOGICIELS



Arthur WALLER
Co-fondateur
et CEO de Pennylane

IA, facturation électronique... l'évolution de la profession vue par Arthur Waller

La tenue et la révision comptable s'apprêtent à vivre une profonde transformation. L'automatisation des processus, rendue possible par la réforme de la facturation électronique, libère du temps précieux pour les collaborateurs des cabinets. Ce gain de productivité est une opportunité formidable pour repenser le métier d'expert-comptable et enrichir la relation client. L'expert-comptable est d'ailleurs le mieux placé pour conseiller sa clientèle : il bénéficie d'une image de neutralité que les banquiers n'ont pas. Pour moi, l'expert-comptable est le médecin de famille par excellence des dirigeantes et dirigeants de TPE-PME.

Pour s'adapter à ce nouvel environnement, un cabinet devrait avant tout s'assurer de capturer tous les gains de productivité permis par cette réforme et par la montée en force de l'IA générative. Et, en parallèle, profiter de ces gains de productivité pour diversifier leurs missions dès maintenant, notamment vers l'accompagnement financier, administratif et stratégique de leurs clients.

La facture électronique : un tournant majeur pour la profession

D'ici le 1er septembre 2026, près de 6 millions d'entreprises françaises devront choisir une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) pour émettre et recevoir leurs factures électroniques. L'échéance de mars 2025, qui marque l'ouverture de l'annuaire, est une première étape cruciale.

Pour les experts-comptables, l'enjeu est double. D'une part, ils doivent sécuriser leur portefeuille client en évitant la dispersion sur différentes PDP (notamment celles des banques des clients). Inscrire leurs clients sur la PDP qu'ils utilisent également leur garantit l'accès aux données des

factures et permet le développement de nouvelles missions et de nouvelles lignes de revenus, notamment sur les flux de paiement. D'autre part, ils ont un rôle central à jouer dans l'accompagnement de leurs clients vers cette transition numérique.

L'intelligence artificielle : catalyseur de la transformation du métier

À tout cela s'ajoute l'arrivée de l'intelligence artificielle dans le quotidien des cabinets. J'en suis convaincu : elle ne remplacera jamais l'expert-comptable et ses collaborateurs. Elle vient cependant augmenter ses capacités d'analyse et de conseil. Les assistants comptables boostés à l'IA peuvent désormais identifier des anomalies dans les dossiers des clients et générer des alertes pertinentes.

Cette technologie permet aux experts-comptables de se positionner comme de véritables conseillers stratégiques, capables d'anticiper les difficultés et d'accompagner leurs clients dans leur développement. L'accès en temps réel aux données granulaires de gestion, combiné à la puissance de l'IA, ouvre la voie à de nouvelles missions de conseil à forte valeur ajoutée.

L'avenir de la profession comptable se dessine ainsi autour d'un triptyque : automatisation des tâches répétitives, dématérialisation des flux via la facture électronique, et valorisation des données grâce à l'intelligence artificielle. Les cabinets qui sauront embrasser cette transformation seront les mieux positionnés pour accompagner leurs clients demain et créer de la valeur — pour les clients comme pour leur cabinet.

À propos de Pennylane

Pennylane est la première plateforme qui réunit logiciel de production pour les experts-comptables et outil de gestion financière pour leurs clients. Officiellement agréée Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) par la DGFIP, Pennylane centralise en temps réel tous les flux financiers des entreprises et fluidifie la collaboration entre les dirigeants et leur expert-comptable. Grâce à Pennylane, les experts-comptables se consacrent à leur rôle de conseil en gagnant du temps sur la saisie et la récupération des justificatifs grâce aux nombreuses automatisations de la plateforme. Quant aux dirigeants, ils prennent de meilleures décisions et simplifient leur gestion. Sans quitter la plateforme, ils accèdent à toutes leurs données, fiables, à jour et actionnables, règlent leurs achats et gèrent leur facturation, notamment électronique. Lancée en 2020, Pennylane accompagne plus de 3 500 cabinets d'expertise comptable et plus de 300 000 dirigeants d'entreprise.